



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire  
**CM/17**

15 janvier 2008

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet:** Base de données de l'UIT sur les services maritimes - Incorporation de renseignements concernant les identités du service mobile maritime (MMSI) pour les équipements autres que les équipements mobiles placés à bord de navires

**Références:** Lettre circulaire CM/16 en date du 27 août 2007  
Recommandation UIT-R M.1371-3

### **A l'attention du Directeur général**

Madame, Monsieur,

1 Par sa Lettre circulaire CM/16, le Bureau des radiocommunications a informé les administrations que la base de données de l'UIT sur les services maritimes avait été modifiée afin d'incorporer les renseignements concernant les identités MMSI assignées aux aéronefs de recherche et de sauvetage.

2 En outre, conformément au § 7 de cette même Lettre circulaire, les administrations étaient informées que «les données concernant les auxiliaires de la navigation et le traitement de ces données feraient l'objet d'un examen plus approfondi».

3 Le Bureau a terminé les études demandées et souhaite informer les administrations que la structure de la base de données de l'UIT sur les services maritimes ainsi que le logiciel associé à cette base de données ont fait l'objet de nouvelles modifications afin d'incorporer les renseignements concernant les identités **MMSI assignées aux auxiliaires de la navigation des systèmes d'identification automatique (AIS)**.

4 En outre, le site web du *Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime (MARS)* de l'UIT a été dûment modifié, afin de permettre la recherche et l'extraction des données enregistrées.

5 Afin de permettre aux administrations de soumettre les renseignements nécessaires, le Bureau a mis au point la fiche de notification et le format des données pour la notification sous forme électronique qui figure dans l'Annexe de la présente Lettre circulaire (ces documents sont également disponibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/mars/forms/index.html>).

6 Il convient de noter que les éléments de données que les administrations doivent soumettre, ainsi que la fiche de notification et le format des données pour la notification sous forme électronique qui sont annexés à la présente Lettre circulaire tiennent compte des observations formulées par le Groupe de travail 8B de l'UIT-R et l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

7 Veuillez noter qu'en raison des difficultés que connaissent actuellement les systèmes de traitement de données de l'UIT, les renseignements ne devraient être communiqués qu'en anglais, français ou espagnol (pour la notification sur papier) ou dans le jeu de caractères ISO-8859-1 (Latin-1) (pour la notification sur support électronique).

8 Les données concernant les identités MMSI assignées aux engins associés à un navire de base et le traitement de ces données feront l'objet d'un examen plus approfondi. Des informations relatives aux modalités de leur notification éventuelle seront publiées dans une lettre circulaire distincte.

9 Le Bureau des radiocommunications reste à la disposition des administrations pour tout complément d'information ou toute précision dont elles pourraient avoir besoin en la matière. La personne à contacter au Bureau pour ces questions est M. A.M. DAS, téléphone: +41 22 730 5007, télécopie: +41 22 730 5785, adresse électronique: [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes:**

- Fiche de notification (réf. TPR/AtoN\_1)
- Éléments de données aux fins de la notification sous forme électronique (réf. TPR/AtoN\_2)

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Organisation maritime internationale OMI
- Association internationale de signalisation maritime (AISM)



Champ	Nom du champ	Longueur	Remarque
AC	Code d'intervention*	1	Mesure à prendre - indiquer la mesure au moyen du symbole "A" pour Ajouter, "M" pour Modifier ou "S" pour Supprimer.
1.	MMSI*	9	La formation des identités MMSI est définie dans la dernière version de la Recommandation UIT-R M.585 ( <a href="#">Annexe 4</a> )
			Les Administrations peuvent utiliser le sixième chiffre pour différencier certaines applications de cette catégorie d'identité MMSI, indiquées dans l'exemple ci-dessous: a) 99MID1XXX      Auxiliaire de la navigation physique du système AIS b) 99MID6XXX      Auxiliaire de la navigation virtuel du système AIS
2.	Administration notificatrice*	3	Symbole de pays désigné par l'UIT
3.	Type d'auxiliaire de la navigation*	1	Veillez mettre une croix (X) dans la case appropriée
4.	Nom de l'auxiliaire de la navigation	50	Nom agréé; numéro d'identification national ou international; description des caractéristiques particulières (voir la Rec. A-126 de l'AIMS)
5.	Position de l'auxiliaire de la navigation		En degrés, minutes, secondes, suivis des symboles appropriés des points cardinaux (N et S, pour les latitudes nord et sud; E et W, pour les longitudes est et ouest)
a)	Longitude	14	En degrés, minutes et secondes, suivis des symboles appropriés des points cardinaux, séparés par un espace exemple: 57° 58' 21" W
b)	Latitude	13	Degrés, minutes et secondes, suivis des symboles appropriés des points cardinaux, séparés par un espace exemple: 34° 40' 27" S
6.	Dimension de l'auxiliaire de la navigation		En mètres
a)	Hauteur	3	
b)	Largeur	3	
c)	Longueur	3	
7.	Type de dispositif électronique de détermination de la position	1	Veillez indiquer un ou plusieurs dispositifs en mettant une croix (X) sur la ligne appropriée Non défini GPS GLONASS GPS/GLONASS combinés Loran-C Chayka Système de navigation intégré Etudié Galileo

\* Champs obligatoires

TPR/AtoN\_1

7 décembre 2007

<b>8.</b>	Coordonnées de la personne à contacter, y compris les numéros de téléphone et de télécopie	<b>250</b>	
-----------	--	------------	--

**Prière d'adresser les notifications au:**

Directeur du Bureau des radiocommunications-UIT, Place des Nations  
CH-1211 Genève 20, Suisse  
Numéro de télécopie direct: +41 22 730 5785,  
Adresse électronique : [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)



## Annexe 2

### Eléments de données pour la notification sous forme électronique

#### Assignations d'identités MMSI aux auxiliaires de la navigation (AtoN) des systèmes d'identification automatique (AIS)

##### Article 20 du Règlement des radiocommunications (RR)

Champ	Nom du champ	Longueur (max.)	Occurrences (max.)	Remarque
AC	Code d'intervention	1	1	Indique la mesure à prendre A – ajouter une nouvelle station M – modifier les états signalétiques d'une station existante S – supprimer une station existante
1.	MMSI*	9	1	La formation des identités MMSI est définie dans la dernière version de la Recommandation UIT-R M.585 (Annexe 4) ----- Le sixième chiffre peut être utilisé pour différencier certaines applications de cette catégorie d'identités MMSI indiquées dans l'exemple ci-dessous: a) 99MID1XXX Auxiliaire de la navigation physique du système AIS b) 99MID6XXX Auxiliaire de la navigation virtuel du système AIS
2.	Administration notificatrice*	3	1	Symbole de pays désigné par l'UIT
3.	Type d'auxiliaire de la navigation	1	1	Utiliser l'un des codes suivants pour définir le type d'auxiliaire de la navigation: R = réel S = de synthèse V = virtuel
4.	Nom de l'auxiliaire de la navigation	50	1	Nom agréé; numéro d'identification national ou international; description des caractéristiques particulières (voir la Recommandation A-126 de l'ISM)
5.	Position de l'auxiliaire de la navigation en <b>longitude</b> – Degrés	3	1	En degrés, par exemple 110
6.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 58
7.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 21
8.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple E pour Est et W pour Ouest

\* Champs obligatoires

TPR/AtoN\_2  
7 décembre 2007

9.	Position de l'auxiliaire de la navigation en <b>latitude</b> – Degrés	2	1	En degrés, par exemple 34
10.	Minutes	2	1	En minutes, par exemple 40
11.	Secondes	2	1	En secondes, par exemple 27
12.	Symbole du point cardinal	1	1	Symbole approprié du point cardinal, par exemple N pour Nord et S pour Sud
13.	<b>Dimension</b> de l'auxiliaire de la navigation – Hauteur	3	1	En mètres
14.	Largeur	3	1	En mètres
15.	Longueur	3	1	En mètres
16.	<b>Type</b> du dispositif électronique de détermination de la position	9+8	10	Indiquer un ou plusieurs des codes suivants pour définir le type. <b>La longueur maximale d'une occurrence est 1.</b> Lorsque plusieurs codes sont notifiés, chaque code doit être séparé en utilisant le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)). 1 = Non défini 2 = GPS 3 = GLONASS 4 = GPS/GLONASS combinés 5 = Loran-C 6 = Chayka 7 = Système de navigation intégré 8 = Étudié 9 = Galileo, par exemple 2,5, 9
17.	<b>Coordonnées</b> de la personne à contacter, y compris les numéros de téléphone et de télécopie	250	1	Nom, adresse, téléphone, etc.

## 1 Format des données pour la notification sous forme électronique:

<i>Format:</i>	<b>Fichier de texte ASCII</b>
<i>Séparateur de champ:</i>	<b>Point-virgule (;)</b>
<i>Séparateur d'occurrence:</i>	<b>Virgule (,)</b>
<i>Séparateur d'enregistrement:</i>	<b>Nouvelle ligne</b>

**Afin d'éviter toute anomalie dans les caractéristiques de la station, les administrations sont priées de TOUJOURS notifier les états signalétiques complets de la station lorsque:**

- **Le code d'intervention utilisé est M (Modification), ou**
- **Le code d'intervention utilisé est A (Addition).**

**Exemple** A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;7;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785  
A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

## 2 Règles

- 1 L'ordre dans lequel les champs sont mentionnés dans le Tableau des éléments de données doit **TOUJOURS** être respecté.

**Exemple:** Code d'intervention; MMSI; Administration notificatrice;  
Type d'auxiliaire de la navigation; Nom de l'auxiliaire de la navigation;  
Position en longitude de l'auxiliaire de la navigation, en degrés, etc.

- 2 Aucun champ ne doit dépasser la longueur maximale qui lui est attribuée (voir la longueur (max.) indiquée dans le Tableau des éléments de données).

- 3 Séparateur de champ (;)

- Chaque champ est séparé à l'aide du séparateur de champ.
- Le séparateur de champ (c'est-à-dire le point-virgule (;)) ne doit être utilisé dans aucun champ.
- Des séparateurs de champ doivent être utilisés même en l'absence de données pour tel ou tel champ.

**Exemple:** A;992691000;SUI;R;UIT Genève;06;13;;E;46;22;09;N;3;2;2;;;

- 4 Séparateur d'occurrence (,)

- Lorsque plusieurs valeurs peuvent être notifiées pour tel ou tel champ, chaque valeur doit être séparée par le séparateur d'occurrence (c'est-à-dire la virgule (,)).

**Exemple:** A;992691500;SUI;R;UIT Genève;06;13;14;E;46;22;09;N;3;2;2;2,5,9;  
UIT, Place des Nations, CH-1211 Genève 20, Suisse, +41 22 730 5785

### **Prière d'adresser les notifications au:**

Directeur du Bureau des radiocommunications - UIT, Place des Nations  
CH-1211 Genève 20, Suisse  
Numéro de télécopie direct: +41 22 730 5785,  
Adresse électronique : [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int)